LE PROGRAMME EUROPÉEN ERASMUS+

La mobilité des étudiants, en Europe, s'appuie sur les ressources du programme Erasmus + .Les différents accords signés par l'UVSQ avec plus d'une centaine d'universités européennes vous permettent d'effectuer un programme d'échange d'un semestre à un an selon votre niveau d'étude et votre formation.

A savoir : les étudiants non-européens inscrits dans une université européenne peuvent également effectuer un séjour Erasmus.

Erasmus +

» **Déclaration en matière de stratégie Erasmus+.**

» Trouver une université partenaire Erasmus + sur la carte des échanges.

Candidature

» Vous devez candidater **pendant l'année universitaire précédant votre départ**.

» La candidature aux différents programmes s'effectue en ligne sur l'INTRANET étudiant rubrique *"scolarité, étudier à l'étranger"* à partir du **mois de novembre de l'année en cours**.

» La saisie en ligne de la candidature génère un document PDF.

» Le **dossier de candidature** complet (document PDF et pièces jointes) devra être retourné en **double exemplaire** au Service de la Mobilité Etudiante au plus tard mi-**janvier de l'année en cours**.

» **L'étudiant ayant choisi la zone géographique Europe (ERASMUS+, conventions en Europe) ne pourra pas postuler aux autres zones géographiques (Québec, conventions reste du monde)**

Important : Un étudiant souhaitant candidater au programme Erasmus+ ne pourra pas émettre de voeu en dehors de la zone Europe.

Sélection des candidats

Pour les séjours ERASMUS+, la sélection est effectuée **sans discrimination** par l'enseignant coordinateur des échanges ou par une équipe pédagogique (selon les départements), exclusivement sur critères académiques, motivation, adéquation du séjour avec le cursus d'études , niveau de langue, nombre de places disponibles) .

La sélection prend en compte :

» le dossier universitaire de l'étudiant,

» sa motivation,

» l'adéquation du séjour avec le cursus d'études,

» la hiérarchisation de ses voeux,

» son niveau dans la langue d'enseignement du pays d'accueil,

» le nombre de places disponibles pour l'établissement demandé

En général, il n'est pas demandé aux étudiants d'être titulaire d'un diplôme dans la langue du pays d'accueil. Cependant, l'étudiant doit faire en sorte d'acquérir ou de maintenir un niveau suffisant pour pouvoir suivre les cours sans trop de difficultés.
Un test de langues en ligne obligatoire devra être effectué par chaque étudiant partant dans le cadre du programme ERASMUS + avant et après la mobilité (langue d' enseignement : anglais, allemand, espagnol, italien)

GUIDE PRATIQUE

Toutes les informations sont disponibles :

» **Télécharger le guide du programme Erasmus +**

Mise en place de la reconnaissance des mobilités

L'UVSQ a mis en place le système ECTS (*European Credits Transfer System*, système européen de transfert et d'accumulation de crédits, centré sur l'étudiant, fondé sur la charge de travail à réaliser par l'étudiant afin d'atteindre les objectifs du programme qui se définissent en terme de connaissances et de compétences à acquérir).

L'UVSQ a mis en place des mobilités d'études (SMS). L'échelle de notation est la suivante :

Echelle de notation ECTS

Note sur 20	Note ECTS	Appréciation
18-20	A	Excellent
16-17	B	Very good
14-15	C	Good
13-12	D	Satisfactory
10-11	E	Pass
<10	F	Fail

Mobilité des étudiants

L'UVSQ versera aux étudiants une bourse mensuelle contribuant aux frais de séjour et de voyage. Le montant de la bourse sera déterminé par l'UVSQ à partir de l'intervalle fixé par l'agence Erasmus + pour chaque groupe de pays et chaque type de mobilité. Le calcul des taux est celui applicable aux étudiants métropolitains.

Montant des bourses

Groupe	Pays de destination	Mobilité d'étude	Mobilité de stage
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède	270-370 euros	350-400 euros
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	220-320 euros	300-400 euros
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie, ARYM	170-270 euros	300-400 euros

Mobilité des enseignants et des personnels administratifs

Le programme Erasmus + permet de financer la mobilité du personnel (enseignants et personnels administratifs).

» **Périodes d'enseignement** : cette activité permet au personnel enseignant des EES ou au personnel des entreprises d'enseigner dans un EES partenaire à l' étranger. La mobilité du personnel à des fins d'enseignement peut se faire dans n'

importe quelle branche ou discipline académique;

» **Périodes de formation** : cette activité soutientle développement professionnel du personnel enseignant et non enseignant des EES sous la forme d'évènements de formation à l'étranger (à l'exception des conférences) et de périodes d'observations en situation de travail/formations dans un EES partenaire ou dans une autre organisation pertinente à l'étranger.

» **Durée des activités :** de 2 jours à 2 mois, sans compter le temps de déplacement. Les activités d'enseignement comprendront dans tous les cas au minimum 8heures d'enseignement par semaine (ou toute autre période de séjour plus courte).

» **Calcul des frais de mobilité**

Frais de voyage

Distance en km	Taux
Moins de 100 km	0 euro
100-499 km	180 euros
500-1999 km	275 euros
2000-2999 km	360 euros
3000-3999 km	530 euros
4000-7999 km	820 euros
Plus de 8000 km	1100 euros

Pour toute demande de mobilité de personnel, contacter Emilia Tavares-semedo

MOBILITÉ D'ACCÈS AU PROGRAMME POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La Commission européenne a adopté une politique générale pour l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers dans toutes les actions politiques et communautaires, et en particulier dans le cadre de l'éducation. Le programme Erasmus+, qui promeut l'équité et l'inclusion, évoque la nécessité d'élargir et de favoriser l'accès à la mobilité de « personnes issus de milieux défavorisés et ayant moins de possibilités que leurs condisciples ». Pour répondre à ces besoins spécifiques pendant une activité de mobilité, l'octroi **d'un financement complémentaire** vise à faciliter la participation de l'individu concerné.

» Note concernant la demande de fonds complémentaires pour un public handicapé

» Formulaire de demande de fonds complémentaires pour un public handicapé